



# Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 30/11/2012

## COMPTE RENDU

### Réunion du Jeudi 29 Novembre 2012 à 20 heures en mairie de Saint-Prim

Prénom Nom, Qualité	Présent/excused/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excused/absent	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 <sup>er</sup> adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 <sup>ème</sup> adjoint	excusé	D GERIN	Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 <sup>ème</sup> adjointe			Annick MOURARET, conseillère	Excusée	S MONNOT
Michel CROS, 4 <sup>ème</sup> adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane VANEL, conseillère					

Président : Patrick BARRAUD

Secrétaires de séance : Sylviane MONNOT et Pierre VALVERDE

#### Demande de validation des Procès-Verbaux

- du 12 juin 2012 : refusé à la majorité (14 contre -1 abstention).
- du 03 juillet 2012 : refusé à la majorité (14 contre – 1 pour).
- du 11 septembre 2012 : refusé à la majorité (14 contre – 1 pour).

#### DELIBERATION :

**1 Délibération et constitution d'une commission** : mise en place d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal.

Le maire est président de droit.

Le vice-président et le rapporteur sont au choix de la commission. Cette commission comprendra 15 membres.

La commission pourra se faire aider par plusieurs organismes externes.

Elle proposera un budget qui sera validé par le conseil municipal.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

#### INFORMATIONS

- ✓ Dossier PLU : le conseil municipal demande qu'un audit complet soit réalisé pour examiner les risques.  
Le projet de délibération sera proposé par écrit lors d'un prochain conseil municipal.
- ✓ Deux exemplaires du Code Général des Collectivités Territoriales seront commandés et laissés à la disposition des membres du conseil municipal au secrétariat de la mairie sous responsabilité des secrétaires.

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**